

Procès verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

Association **ARRASSAGHAT**

Adresse : 3 Impasse des Glières 74960 MEYTHET

Téléphone : 04.50.22.28.46

Fait à Meythet le 28 mai 2007

Le 27 mai 2007, à 18 heures, les fondateurs de l'association « **ARRASSAGHAT** » se sont réunis en assemblée générale constitutive, sur convocation de Monsieur Alain PAUVERT.

Sont présentes les personnes dont la liste suit :

Messieurs Alain PAUVERT, Patrick CHANU, Christian PALAU, Agdal WAISSANE et Abdoulaye ALHASANE et Mademoiselle Aurélie PAUVERT

Monsieur PAUVERT Alain est désigné en qualité de Président de séance.

Mademoiselle Aurélie PAUVERT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre de jour :

- Amendement et adoption des statuts et Règlement Intérieur
- Election des membres du Conseil d'Administration.

Après discussion et échange de points de vue, plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

AW AA
AA
AA

1ère résolution - adoption des statuts et du règlement intérieur

L'assemblée générale adopte, à l'unanimité, les statuts et le règlement intérieur qui lui ont été soumis.

2ème résolution - désignation des premiers dirigeants

Sont nommés en qualité de membre du Conseil d'Administration

Président : Monsieur Alain PAUVERT de nationalité française, demeurant 3 Impasse des Glières 74960 MEYTHET Directeur Commercial.

Trésorier : Monsieur Patrick CHANU nationalité française demeurant 11 Rue de la Seppe 74140 MESSERY Conseiller financier

Vice-Trésorier : Monsieur Christian PALAU nationalité française, demeurant 170 Chemin de Corsuet 74100 AIX LES BAINS, Maitre-d'oeuvre

Secrétaire : Mademoiselle Aurélie PAUVERT nationalité Française demeurant 3 Impasse des Glières 74960 MEYTHET Assistante de gestion

Vice-Secrétaire : Monsieur Agdal WAISSANE nationalité Nigérienne, demeurant : B.P. 131 – AGADEZ NIGER Accompagnateur Guide

Ceux-ci déclarent accepter les fonctions qui leur sont confiées.

Ils exerceront ces fonctions conformément aux statuts et aux dispositions légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3ème résolution - détermination du montant des cotisations :

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle à 30 (trente) euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème résolution - Compte Bancaire

Le bureau décide d'ouvrir un compte bancaire auprès de la Banque LAYDERNIER à Meythet.

Le Bureau désigne comme signataires les personnes suivantes :

Mr Alain PAUVERT Président

Mr Patrick CHANU, Trésorier

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

aw AA
M. *
P. *

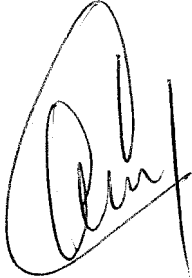
5ème résolution - attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

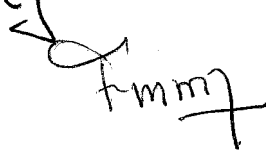
L'assemblée générale constitutive donne pouvoir à Monsieur Alain PAUVERT aux fins d'accomplir les démarches nécessaires à la constitution de l'association.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président

A. PAUVERT
(Nom et Signature)

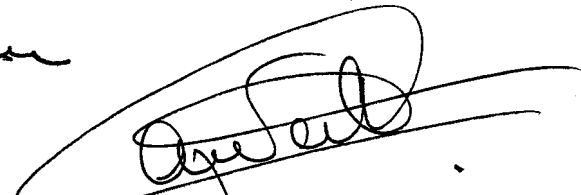


Agdal WAÏSSANIE



Patrick CAMANU

Le Secrétaire

Aurélien PAUVERT
(Nom et Signature)



Aurélien PAUVERT

Abdoulaye AHASSANIE


aw AA

